



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 30 janvier 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 22 janvier 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 73
Nombre de procurations : 10

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Madame Delphine BLAYA
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Christine MARTIN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Madame Céline TONOT	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Céline RABUT
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Patrice CHATEAU	

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Isabelle PASTEUR	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Cyril GAUCHER	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Achat d'une prestation mutualisée de Collecte et Remise de courrier - Constitution d'un groupement de commandes - Convention à conclure entre la Ville de Dijon, Dijon métropole et la SPLAAD

Dans le cadre d'un marché avec La Poste, la ville de Dijon et Dijon métropole commandent séparément leur prestation de Collecte et Remise de courrier.
Ce marché expirera le 31 mars 2025.

Il convient donc de relancer une procédure pour l'achat de ces prestations de Collecte et Remise de courrier par la Ville de Dijon et Dijon métropole.

Les deux collectivités poursuivant le même objectif de performance économique, il est proposé de créer un groupement de commandes constitué de la Ville de Dijon, de Dijon métropole et de la SPLAAD.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de créer** un groupement de commandes entre la Ville de Dijon, Dijon métropole et la SPLAAD pour l'achat d'une prestation mutualisée de Collecte et Remise de courrier ;
- **de désigner** la Ville de Dijon comme coordonnateur du groupement ;
- **d'approuver** le projet de convention, à conclure entre les parties, annexé au rapport, et autoriser Monsieur le Président de Dijon métropole à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président de Dijon métropole à signer la convention définitive ainsi que tout autre acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN	POUR : 83	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 10 PROCURATION(S)	